GROUPE	3	FONGICIDE

FONGICIDE TOPAS®

USAGE COMMERCIAL

Concentré émulsifiable pour la suppression de maladies dans les fruits à noyau, les bleuets en corymbe, les bleuets nains, les amélanchiers, les canneberges, les rutabagas, les asperges, les thuya géants, le pâturin des prés cultivé pour les semences, les framboises, les mûres et les fraises.

GARANTIE :
Propiconazole ..... 250 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

ATTENTION **POISON**

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
PEUT SENSIBILISER LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : **30163**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation ni les vapeurs. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Irrite les yeux et la peau. Ce produit peut causer la sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application

du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations de l'équipement. Porter des lunettes à coques étanches ou un écran facial pendant la manipulation du produit concentré. Les pilotes doivent porter des gants de néoprène avant de monter dans l'avion. L'utilisation de dispositifs de repérage mécaniques est requise. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et la figure avant de le faire. Nettoyer immédiatement la peau, les vêtements ou les yeux en cas d'éclaboussures accidentelles du produit concentré ou de la solution à pulvériser. Après le travail, se changer de vêtements et bien se laver tout le corps. Laver les vêtements de travail contaminés (séparément des autres vêtements de la maisonnée) avant de les remettre.

NE PAS pénétrer dans le site traité ni autoriser des travailleurs à y pénétrer dans les 12 heures suivant l'application. Consulter la section **MODE D'EMPLOI** pour les délais de sécurité propres aux cultures.

Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.

NOTE : Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à **www.croplife.ca**.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Ce produit est toxique pour les poissons. NE PAS contaminer les plans d'eau par l'application directe ou la dérive du brouillard de pulvérisation ni en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des systèmes aquatiques durant l'application. NE PAS contaminer ces systèmes, que ce soit par application directe, par l'élimination des déchets ou par le nettoyage de l'équipement.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, et sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit en aménageant une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer le produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISAGE DU CONTENANT :

Contenant recyclable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant à remplissages multiples :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenant réutilisables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

MODE D'EMPLOI

NE PAS utiliser ce produit dans une serre.

Un délai de sécurité de 5 jours est requis pour les travailleurs assignés à la taille manuelle des bleuets en corymbe.

Puisque ce produit n'est pas homologué aux fins de la lutte antiparasitaire dans un habitat aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Introduction

Le fongicide TOPAS® est un fongicide systémique à large spectre d'activité destiné à supprimer une vaste gamme de maladies affectant certaines cultures. Le fongicide TOPAS protège les cultures des maladies qui peuvent altérer le rendement et la qualité. Il peut être utilisé de concert avec une plus forte densité de semis, des apports d'engrais plus élevés, des régulateurs de croissance ou, au besoin, d'autres fongicides. (Voir la NOTE à la section « PRÉCAUTIONS »).

CULTURE	**MALADIES SUPPRIMÉES**
Canneberge	Pourriture sclérotique *(Monilinia oxycocci)*
Pâturin des prés cultivé pour les semences	Blanc (oïdium)
Bleuet nain	Pourriture brune
Bleuet en corymbe	Pourriture sclérotique *(Monilinia vaccinii-corymbosi)*
Rutabaga	Blanc
Amélanchier	Tache entomosporienne des feuilles et des fruits et rouille grillagée (*gymnosporangium* spp.)
Fruits à noyau (abricots, nectarines, pêches, prunes, cerises douces, cerises acides)	Pourriture brune, brûlure de la fleur, pourriture brune du fruit, criblure des feuilles (*Blumeriella jaapii* – cerises douces et acides)
Prunes et cerises acides	Répression du nodule noir *(Apiosporina morbosa)*
Thuya géant	Brûlure folliare des aiguilles *(Didymascella thujina)*
Asperges	Rouilles (Puccinia asparagi)
Framboises et mûres	Rouille jaune
Fraises	Tache commune (*Mycosphaerella fragariae*)

Facteurs influant sur le rendement du fongicide TOPAS

Le fongicide TOPAS devrait être utilisé comme moyen de prévention des maladies. Une maladie établie est plus difficile à supprimer et peut avoir déjà réduit la vigueur de la culture au moment du traitement.

S'il pleut dans l'heure suivant l'application, il faut procéder à une nouvelle application.

Application par pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** orienter le jet directement au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté face au vent.

Application par pulvérisation aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand les vents

soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor. Un taux d'humidité élevé et un temps frais (10 à 20 °C) favorisent un meilleur dépôt des gouttelettes de pulvérisation.

Renseignements sur le Pulvérisateur et l'Application :

Le rendement de ce produit dépend de son application. Se conformer aux directives ci-dessous pour optimiser l'application du fongicide TOPAS.

Renseignements sur le pulvérisateur :

	APPLICATION TERRESTRE	APPLICATION AÉRIENNE
- Volume de pulvérisation :	- au moins 200 litres d'eau par hectare	- 40 à 50 litres d'eau par hectare
- Pression de pulvérisation :	- 200 à 300 kPa	- 100 à 200 kPa
- Type de buse :	- jet plat de 110° (XR11004, 4110-20)	- jet plat (6510-6515) ou cône creux (D8-45)
- Grosseur des gouttelettes :	- gouttelettes moyennes (300 à 400 microns DV)	- gouttelettes moyennes (350 à 400 microns DV)
- Vitesse au sol :	- 10 km/h	
- Angle des buses :	- 90° (droit vers le bas)	- 90° (droit vers le bas)
- Hauteur de la rampe de pulvérisation :	- 40 à 50 cm au-dessus du couvert des cultures	- 2 à 3 m au-dessus du couvert des cultures

Application terrestre - Directives de mélange et de pulvérisation

1) Rincer soigneusement l'équipement de pulvérisation à l'eau claire avant de préparer le mélange de fongicide TOPAS.
2) Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié d'eau claire. Actionner le système d'agitation à vitesse réduite.
3) Verser la quantité requise de fongicide TOPAS et actionner le système d'agitation à vitesse normale.
4) Poursuivre le remplissage de la cuve aux 9/10 d'eau claire et, le cas échéant, ajouter la quantité voulue de produit d'association.
5) Finir de remplir la cuve d'eau et maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et la pulvérisation.
6) Utiliser des tamis de buse d'au plus 50 mailles. Maintenir la conduite de dérivation au fond ou près du fond de la cuve afin de limiter le plus possible la formation de mousse.

Application aérienne - Directives de mélange et de pulvérisation

1) Rincer soigneusement l'équipement de pulvérisation à l'eau claire avant de préparer le mélange de fongicide TOPAS.
2) Remplir la cuve de prémélange à moitié d'eau claire. Actionner le système d'agitation à vitesse réduite.

3) Verser la quantité requise de fongicide TOPAS et actionner le système d'agitation à vitesse normale.
4) Poursuivre le remplissage de la cuve de prémélange aux 9/10 d'eau claire et, le cas échéant, ajouter la quantité voulue de produit d'association.
5) Ajouter l'eau requise pour finir de remplir de la cuve de prémélange.
6) Maintenir une agitation suffisante durant le mélange.
7) Transférer le contenu de la cuve de prémélange dans le réservoir de pulvérisation de l'avion.
8) Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et la pulvérisation pour que le fongicide TOPAS reste en suspension.
9) Utiliser des tamis de buse d'au plus 50 mailles. Maintenir le tuyau de dérivation au fond ou près du fond du réservoir afin de limiter le plus possible la formation de mousse.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Appliquer uniquement à la dose recommandée sur cette étiquette. Si aucune dose n'est précisée pour l'application par avion pour un usage particulier, ce produit ne peut être appliqué avec quelque type d'équipement aérien que ce soit. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

ÉPANDAGE AÉRIEN : MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef,* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les plans d'eau, quels qu'ils soient. Éviter que la dérive n'atteigne un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantation brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

ÉPANDAGE AÉRIEN : MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange et le chargement des produits ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Se conformer aux précautions les plus restrictives si les précautions concernant l'opérateur sont plus strictes que les recommandations figurant à la section de l'étiquette qui porte sur l'application au sol. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant

de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Zones tampons :

Des zones tampons **NE** sont **PAS** requises quand on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est cependant requis de respecter les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	**Culture**		**Zones tampons en mètres requises pour la protection :**				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		**Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:**		**Habitats terrestres**
			inférieure à 1 m	**supérieure à 1 m**	**inférieure à 1 m**	**supérieure à 1 m**	
Pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion*	rutabaga, canneberges, fraises, asperges, pâturin des prés, thuya géant		1	0	1	1	1
Pulvérisateur pneumatique	Cerises	Début de la croissance	5	0	10	3	10
		Fin de la croissance	2	0	4	2	4
	Bleuets, abricots, nectarines, pêches, prunes, amélanchier, mûres, mûres de Logan, framboises, autres mûres	Début de la croissance	4	0	5	2	5
		Fin de la croissance	2	0	3	1	3
Pulvérisation aérienne	bleuets, pâturin des prés (production de semences)	Voilure fixe	1	0	3	1	20
		Voilure tournante	1	0	1	1	20

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe

d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter celle des zones tampons des produits qui est la plus étendue (restriction la plus sévère) en utilisant la taille de gouttelettes la plus grossière, selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE), indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

PRÉCAUTIONS PROPRES AU PRODUIT :

Lire attentivement l'étiquette et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Engrais - Directives de mélange et de pulvérisation
Si on le désire, de petites quantités d'azote peuvent être appliquées avec le fongicide TOPAS. La quantité appropriée d'urée peut être dissoute dans l'eau et ajoutée dans la cuve avant le fongicide TOPAS. La dose d'azote réel ne doit pas dépasser 10 kg/ha.

MISE EN GARDE : L'azote en concentration trop élevée peut endommager les cultures.

NOTE : NE PAS utiliser d'azote lorsque le fongicide TOPAS est mélangé avec un herbicide.

NOTE : Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.

MODE D'EMPLOI

RUTABAGA	
MALADIE	**Blanc**
DOSE/HA	400 mL
REMARQUES	Faire deux applications par saison; la première 50 jours après le semis et la seconde, 20 jours plus tard. Appliquer au feuillage végétatif. Utiliser 200 L d'eau à l'hectare. NE PAS APPLIQUER DANS LES 21 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE.
THUYA GÉANT	
MALADIE	**Brûlure folliare des aiguilles** *(Didymascella thujina)*
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Faire une application toutes les 4 semaines à l'aide d'un équipement d'application au sol. Ne pas dépasser 6 applications par année. Appliquer dans 1 000 L d'eau à l'hectare.

BLEUET EN CORYMBE	
MALADIE	**Pourriture sclérotique** (*Monilinia vaccinii-corymbosi*)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Faire une première application au gonflement des bourgeons floraux (ou peu avant) et une deuxième application au gonflement des bourgeons foliaires. Appliquer au sol seulement, sans dépasser 2 applications par année. En Colombie-Britannique seulement, faire une 3e application terrestre au stade du bouton rose et une 4e application de 7 à 10 jours plus tard, au début de la floraison. Ne pas faire plus de 4 applications par année. Utiliser au moins 200 litres d'eau à l'hectare. NE PAS APPLIQUER DANS LES 60 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE.
BLEUET NAIN	
MALADIE	**Pourriture brune**
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Faire une première application à l'apparition des écailles des bourgeons floraux et une deuxième application 10 jours plus tard, à l'aide d'un équipement d'application au sol ou par avion. Ne pas dépasser 2 applications par année. Pour l'application au sol, utiliser au moins 200 litres d'eau à l'hectare; pour l'application par avion, utiliser de 40 à 50 litres d'eau à l'hectare. NE PAS APPLIQUER DANS LES 60 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE.
CANNEBERGE	
MALADIE	**Pourriture sclérotique** (*Monilinia oxycocci*)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Faire une première application au débourrement des bourgeons foliaires, suivie d'une deuxième application de 10 à 14 jours plus tard, d'une troisième application au début du stade floral, et d'une quatrième application de 10 à 14 jours après la troisième application. Ne pas faire plus de 4 applications par année. NE PAS APPLIQUER DANS LES 45 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE.
AMÉLANCHIER	
MALADIE	**Tache entomosporienne des feuilles et des fruits et rouille grillagée** (*gymnosporangium* spp.)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Procéder par applications foliaires. Faire jusqu'à 3 applications par saison. Faire une première application au stade de la pointe blanche, la deuxième application à la chute des pétales et la troisième application au stade du jeune fruit (ou fruit vert). Utiliser au moins 200 L d'eau à l'hectare pour l'application au sol; appliquer jusqu'au point d'écoulement. NE PAS APPLIQUER DANS LES 38 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE.

PÊCHES, NECTARINES, PRUNES, CERISES DOUCES ET ACIDES, ABRICOTS	
MALADIE	**Pourriture brune, brûlure de la fleur**
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Appliquer 500 mL de fongicide TOPAS dans 500 litres d'eau à l'hectare. Faire un premier traitement au début de la floraison, puis une deuxième application lorsque de 50à 75% des fleurs sont écloses. Si la maladie persiste, faire une troisième application à la chute des pétales.
MALADIE	**Pourriture brune du fruit**
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Ne pas faire plus de 2 traitements dans les 3 semaines précédant la récolte. Appliquer 500 mL de produit dans 500 litres d'eau à l'hectare.
MALADIE	**Répression du nodule noir** (*Apiosporina morbosa)* **(Prunes et Cerises acides seulement)**
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Appliquer au sol, 500 mL dans au moins de 500 L d'eau à l'hectare. Faire un 1er traitement au début de la floraison, puis une 2e application lorsque 50% - 75% des fleurs sont écloses. Si les conditions favorable à la maladie persistent, faire une 3e application à la chute des pétales.

NE PAS APPLIQUER MOINS DE 3 JOURS AVANT LA RÉCOLTE. NE PAS RETOURNER SUR LES LIEUX TRAITÉS DANS LES 3 JOURS SUIVANT LE TRAITEMENT. SI NÉCESSAIRE, UNE PERSONNE PEUT RETOURNER DANS LA ZONE TRAITÉE DANS LES 3 JOURS SUIVANT LE TRAITEMENT POUR DES TÂCHES DE COURTE DURÉE QUI NE NÉCESSITENT PAS DE TRAVAIL MANUEL SI AU MOINS 4 HEURES SE SONT ÉCOULÉES DEPUIS LE TRAITEMENT, ET POURVU QU'ELLE PORTE UN PANTALON LONG, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.

Pour les CERISES ACIDES :

a) On recommande de ne pas faire plus de 2 applications consécutives du FONGICIDE TOPAS avant de passer á l'utilisation d'un autre fongicide possédant un mode d'action différent, conformément aux bonnes pratiques de lutte aux maladies.

b) NE PAS FAIRE PLUS DE 5 TRAITEMENTS PAR SAISON DU FONGICIDE TOPAS.

PÂTURIN DES PRÉS CULTIVÉ POUR LES SEMENCES	
MALADIE	**Blanc (oïdium)**
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Procéder par applications foliaires. Ne pas faire plus de 2 applications par année. Faire une première application avant l'épiaison et la seconde application à l'épiaison (lorsque de 50 à 100 % des inflorescences sont apparues). Utiliser de 200 à 300 L d'eau à l'hectare pour l'application au sol ou de 40 à 50 litres d'eau à l'hectare pour l'application par avion.

ASPERGES	
MALADIE	**Rouille** (*Puccinia asparagi*)
DOSE/HA	250 mL
REMARQUES	Appliquer TOPAS sur le feuillage des asperges en Ontario et au Québec seulement. Une fois la récolte terminée, faire une première application de TOPAS dès le début de la croissance du feuillage, et faire suivre d'applications à intervalles de 14 à 21 jours. Pour les nouveaux plants non productifs, appliquer TOPAS dès les premiers signes visibles de rouille et faire suivre d'applications à intervalles de 14 à 21 jours. Procéder par applications terrestres seulement, sans dépasser trois traitements par année. Utiliser au moins 370 litres d'eau à l'hectare. NE PAS APPLIQUER DANS LES 8 MOIS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé dans les cultures ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

CERISES DOUCES ET ACIDES (Usage Limité)	
MALADIE	**Criblure des feuilles des cerisiers** (*Blumeriella jaapii*)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Ne pas faire plus de 3 traitements par saison; application terrestre au moyen d'un pulvérisateur pneumatique; intervalles de 7 à 10 jours entre les traitements; ne pas appliquer moins de 3 jours avant la récolte. On recommande de ne pas effectuer plus de 2 applications consécutives de TOPAS avant de passer à un autre fongicide possédant un mode d'action différent, conformément aux bonnes pratiques de lutte contre les maladies.
FRAMBOISES ET MÛRES (Groupe de cultures 13A; cultivars et/ou variétés de framboises rouges ou noires, mûres de Logan et mûres) (Usage Limité)	
MALADIE	**Rouille jaune**
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Appliquer 500 mL de produit dans 500 L d'eau à l'hectare en pulvérisation terrestre dès qu'on détecte la maladie dans le champ, puis de nouveau 14 jours plus tard. Ne pas faire plus de deux traitements par saison. Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte.

FRAISES (Usage Limité)	
MALADIE	**Tache commune** (*Mycosphaerella fragariae*)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Appliquer 500 mL de fongicide TOPAS à l'hectare par voie terrestre dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Effectuer la première application quand l'incidence de la maladie ne dépasse pas 5 %. Appliquer à des intervalles de 10 jours pour la suppression de la tache commune. On recommande de ne pas effectuer plus de 2 applications consécutives de TOPAS avant de passer à un autre fongicide possédant un mode d'action différent, conformément aux bonnes pratiques de lutte contre les maladies. EFFECTUER UN MAXIMUM DE 4 APPLICATIONS DE TOPAS PAR SAISON SUR LES FRAISES. NE PAS APPLIQUER LE JOUR PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide TOPAS, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide TOPAS et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide TOPAS ou des fongicides du groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Éviter d'appliquer plus que le nombre maximal de traitements ou de traitements consécutifs avec le fongicide TOPAS tels que précisés dans cette étiquette ou d'autres fongicides du même groupe au cours d'une même saison.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale ou biologique ou, encore, d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682), ou visiter le site www.syngenta.ca.

TOPAS® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.